

Budget 2025 :



Le gouvernement contre l'école publique, les usager·es & les agent·es

L'Éducation nationale manque de tout : les personnels sont sous-payé·es, les classes surchargées, le bâti scolaire doit être désamianté et rénové, les conditions de travail se dégradent... Les inégalités se creusent tandis que l'accueil de tou·tes les enfants à l'école publique est sans cesse remis en cause. Le sous-investissement de l'État dans l'école publique conduit à une montée en puissance de l'enseignement privé. La ministre persiste dans la contre-réforme du « Choc des savoirs » en annonçant sa poursuite et son extension en 4^e et 3^e.

Dans toute la fonction publique, les agent·es et les usager·es sont malmené·es par les suppressions de postes et de services et la privatisation (notamment via l'externalisation des services).

L'heure est grève ! À travers le budget 2025, le gouvernement entend démultiplier les attaques :

- nouvelles suppressions de postes, notamment 4 000 à l'éducation nationale dont 3 155 dans le 1^{er} degré ;
- gel des salaires sans nouvelle hausse du point d'indice ;
- passage à trois jours de carence, contre un aujourd'hui, en cas d'arrêt maladie des agent·es ;
- abattement de la rémunération des agent·es de la fonction publique de 10% durant les trois mois de congé maladie ordinaire.

Une autre politique budgétaire est possible !
À titre de comparaison : créer un statut de fonctionnaire pour 129 000 AESH avec un temps plein à 24h face élève et un salaire net à 1 700 euros coûterait 0,216 milliards d'euros, soit une augmentation de 0,3% du budget du ministère de l'Éducation nationale ; la généralisation du SNU est évaluée de 3,5 à 5 milliards d'euros par an.

Tout·tes en grève, en AG et en manif le 5 décembre !

Agenda

- ➔ mercredi 20/11 : TdoR 2024, journée internationale du souvenir trans, 18h30 M. Dormoy (Paris)
- ➔ jeudi 21/11 : grève à la SNCF contre la liquidation du fret et la privatisation
- ➔ samedi 23/11 : manifestation contre les violences sexistes et sexuelles, 14h Gare du Nord (Paris)
- ➔ samedi 14/12 : manifestation pour la régularisation de tou·tes les sans-papiers, Paris

[1^{er} degré] Des relations toujours plus délétères avec la mairie

3 écoles ont été inondées avant les vacances, au moment des fortes pluies. Si la fermeture de l'école Yousafzai était nécessaire (l'infiltration venant par le toit il y avait un risque pour le personnel et les élèves), sur le groupe scolaire Shiva/Kahlo cela aurait pu être évité. SUD éducation 93 a dénoncé l'inaction de la mairie qui n'a pas daigné se déplacer pour constater et soutenir le personnel, souvent bien seul pour gérer tous les dégâts. Le choix de fermer les écoles doit être exceptionnel et n'intervenir seulement si aucune autre solution n'a pu être mise en place.

Les parents d'élèves, regroupé·es en collectif, continuent de lutter contre le nouveau règlement du périscolaire. SUD éducation 93 soutient cette lutte qui pénalise les familles les plus en difficultés. Nous dénonçons aussi le fait que ce système de réservation et les agissements de la mairie pour le défendre à tout prix, créent des tensions entre le personnel de l'éducation et les familles. Usager·es et agent·es, tou·tes solidaires !

Comment ça marche ?

Le conseil d'école Il réunit l'équipe enseignante y compris le RASED, des représentant·es de la commune et les représentant·es de parents d'élèves. L'IEN peut aussi assister aux réunions. Le conseil d'école vote le règlement de l'école et donne son avis sur toutes les questions relatives au fonctionnement et à la vie de l'école. Cela peut passer par un vote de motion proposée par les parents d'élèves ou les enseignant·es.

Le conseil des maître·sses Il réunit l'ensemble des enseignant·es de l'école et est présidé par le directeur ou la directrice de l'école. Il discute de toutes les questions relatives à la vie de l'école et est souverain : projets pédagogiques, régulation des conflits entre les élèves, organisation d'événements, mise en œuvre du projet d'école, etc. Le conseil des maître·sses donne son avis sur l'organisation des services. Il est réuni à l'initiative du directeur ou de la directrice, ou quand la moitié de ses membres en fait la demande.

Non-titulaires AESH, AED, contractuel·les **De nouveaux droits à la santé ?** En application de l'accord fonction publique prévoyance, signé par SUD-Solidaires, la CGT et la FSU, le décret n°2024-641 du 27/06/24 prévoit depuis le 1^{er} septembre 2024 de nouveaux droits pour les personnels non-titulaires qui bénéficient désormais d'un **droit à congé maladie ordinaire rémunéré** dès lors qu'ils·elles ont quatre mois d'ancienneté de **3 mois à plein traitement puis 9 mois à mi-traitement**. Par ailleurs, la **subrogation** est mise en place pour l'ensemble des agents : elle permet à l'employeur de maintenir le salaire et de percevoir lui-même les IJSS par la sécurité sociale. Malheureusement ces nouveaux droits risquent d'être tronqués si les mesures proposées par le gouvernement sur le financement de la sécurité sociale sont adoptées (voir page 1).



Permanence syndicale interprofessionnelle de l'union locale Solidaires tous les 2^e jeudi du mois 18h à 20h à la Bourse du travail de rue des 21 appelés.

Pour les agent·es de la ville contactez **Sud Collectivités territoriales Aubervilliers** : sudct93@mairie-aubervilliers.fr.

Les **guides juridiques et pratiques de SUD éducation** sont à retrouver ici : <https://www.sudeducation.org/ressources/guides/>

AESH Versement rétro-actif de l'indemnité REP/REP+ pour les AESH : la Cour Administrative d'Appel de Paris nous donne raison !

Le 8 novembre 2024, la Cour administrative d'appel de Paris a rendu une décision jugeant que, comme le soutenait SUD éducation, les AESH auraient dû percevoir l'indemnité REP/REP+ depuis 2015 lorsqu'elles-ils exerçaient leurs missions dans des écoles et établissements relevant de l'éducation prioritaire. Les juges de la Cour administrative d'appel de Paris ont considéré que cette exclusion constituait une rupture d'égalité et ont condamné les rectorats de Créteil et de Paris à verser les sommes dues aux collègues qui attaquaient leur employeur. **Forts de cette décision, nous appelons les AESH ayant exercé en éducation prioritaire entre 2020 et 2022 et n'ayant pas encore entamé de démarches de recours -avec SUD éducation ou un autre syndicat- à nous contacter rapidement.**

[2nd degré] Zoom sur la motion au CA du collège Gisèle Halimi (extraits)

La première période de l'année scolaire a été quelque peu chaotique car plusieurs personnels d'enseignement n'ont pas été remplacé-es. Plusieurs AED ont également manqué pendant plusieurs semaines faute de recrutement. Aussi l'indispensable équipe d'ATTEE est incomplète. Cela génère surcharge de travail et dégrade les conditions d'étude et de travail des personnel·les et des usager·es. Cette situation n'est pourtant pas une fatalité. Pour cela, **le Ministère doit cesser de supprimer des postes chaque année.**

Comme nous le craignons, **le plan « Choc des savoirs » du ministère dessine une École de l'assignation sociale** et tend à transformer le métier de professeur·e. Nous nous félicitons de notre mobilisation ayant empêché la mise en place de groupes de «niveaux»/ «besoins» et d'avoir quelque peu limité grâce à notre action les dégâts pour la scolarité des nouveaux·elles collègien·es.

Toutefois, l'organisation matérielle en regroupements induit des contraintes telles que les conditions d'étude pour les élèves et de travail pour les professeur·es s'en trouvent encore dégradées. L'éclatement du groupe classe dès la Sixième participe à casser le collectif de travail et produit sur de très jeunes enfants les effets délétères que l'on observe déjà au lycée depuis la réforme Blanquer.

Le plan « Choc des savoirs » attaque la liberté pédagogique des professeur·es en imposant des méthodes et des pratiques (progression commune imposée, restriction dans le choix d'étude des séries de livres...).

Il apparaît ainsi impossible de répéter cette organisation l'année prochaine. **Nous nous opposerons, dans les instances de dialogue social comme dans la rue, à la poursuite de destruction du collège par la mobilisation cette année encore.**

Les violences sexistes et sexuelles doivent cesser !

Cette année, le 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, se déroule dans une atmosphère particulière. Le procès des viols de Mazan met en lumière leur caractère systémique. Elles ne sont pas l'apanage d'une minorité d'hommes déviants mais bien permises par la culture du viol. Les 51 hommes accusés d'avoir violé Gisèle P. ont tous les âges et exercent des professions diverses. Parmi ces hommes, aucun ne s'est interrogé sur le consentement de la victime et la plupart continue de nier leur crime. Quant aux 14 hommes qui ont reconnu les faits, ils ne semblent pas en mesurer la gravité pour autant. Ce procès montre **l'urgence de s'engager contre les violences sexistes et sexuelles. L'Éducation nationale a alors un rôle majeur à jouer pour lutter contre ces violences qui gangrènent la société. Tou·tes en manifestation samedi 23 novembre à 14h Gare du Nord (Paris).**



Papiers, logement, école pour toutes et tous !

Du 1^{er} novembre au 31 mars de l'année suivante les expulsions de logement sont -en principe- empêchées par la « trêve hivernale ». À son approche, les expulsions locatives et de bâtiments occupés se sont multipliées. À Montreuil le 10 octobre, une soixantaine de personnes, majoritairement des femmes exilées et leurs enfants, ont été expulsées du bâtiment qu'elles occupaient rue Gambetta. Le 30 octobre, c'est à Pierrefitte-sur-Seine qu'une quinzaine de personnes, dont des femmes enceintes, ont été elles aussi expulsées au petit matin.

À Aubervilliers (le Bathyscaphe) et Pantin (la Trotteuse et Al Zol), les expulsions de trois bâtiments squattés par de nombreuses personnes, dont des enfants scolarisé·es, ont été évitées, laissant aux habitant·es un répit de quelques mois.

Avec la loi Kasbarian-Bergé, qui réprime les personnes vivant en squat ou sous procédure d'expulsion locative, le nombre de personnes à la rue explose. Les chiffres de la plateforme Inter-logement 93 gestionnaire du 115 sont alarmant : début novembre en Seine-Saint-Denis, 534 personnes sont restées à la rue malgré leur appel au 115, dont 412 familles avec enfant.

C'est le cas des femmes du collectif Combat pour l'hébergement 93 qui, à Saint-Denis, luttent pour leur droit à l'hébergement nié par la préfecture et la mairie.

SUD éducation 93 et Solidaires 93 s'investissent auprès des collectifs de personnes sans logement et appellent les personnels de l'éducation à se saisir de cette question dans leurs écoles et établissements, à rejoindre les actions et manifestations et à mettre à l'abri les familles à la rue dans nos écoles.

Majoritairement, ces familles doivent également faire face aux mesures racistes des ministres de l'intérieur successifs. En application de la loi Dar-



manin promulguée en janvier 2024, le nouveau ministre de l'intérieur Retailleau a adressé aux préfets une circulaire les enjoignant à réduire d'avantage le nombre de régularisation et à accentuer les expulsions. La Seine-Saint-Denis est particulièrement visée dans ces consignes abjectes. D'ores-et-déjà on parle d'une nouvelle loi immigration qui reprendrait les cavaliers législatifs retoqués de la précédente par le conseil constitutionnel : allongement de la durée d'enfermement en centre de rétention, suppression de l'aide médicale d'État...

Le 18 décembre prochain aura lieu la journée internationale des migrant·es et une manifestation est prévue le samedi 14 novembre à Paris à l'appel des collectifs de sans papiers, des associations et syndicats (le rendez-vous sera annoncé sur le site du syndicat). La lutte pour la liberté de circulation et d'installation a besoin d'un nouveau souffle pour imposer un changement radical dans les « politiques migratoires » ; des permanences d'aide juridique aux personnes dites sans papiers à la présence dans les manifestations, nous avons toutes et tous notre part à prendre !

Adhérez à SUD éducation 93 :
<https://www.sudeducation93.org/adhesion/>



SUD éducation 93 sur les réseaux sociaux

✕ @SudEducation93 f SUD Éducation 93 @ sud_education_93